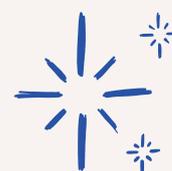


VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT 2023



Nouveau en 2023



Reconnaissance et Valorisation de l'engagement étudiant

Quel que soit votre niveau de formation (L1, L2, L3, M1 et diplôme d'établissement à l'exclusion des diplômes d'établissement à distance et des diplômes intensifs), l'Inalco vous propose de valoriser votre engagement, qu'il soit associatif, électif, bénévole, citoyen, ou autre. Le dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant de l'Inalco vous permet :

- D'obtenir soit un EC de 3 ects, soit des points de bonification intégrés à votre moyenne annuelle ;
- De voir inscrites dans l'annexe descriptive de votre diplôme les compétences que vous avez acquises dans le cadre de l'engagement ;
- De bénéficier du régime spécial des études (RSE) pour mieux concilier vos études et votre engagement.

Qu'est-ce que s'engager ?

S'engager, c'est contribuer à construire la société dans laquelle nous souhaitons vivre dans un esprit d'ouverture, de solidarité et de responsabilité. Cet engagement permet de développer des compétences, connaissances et aptitudes acquises par les étudiant-e-s en parallèle de la formation universitaire et de les préparer à leur insertion professionnelle (valorisation sur un CV par exemple).



Une reconnaissance de l'Inalco

Sous la forme **d'aménagements de l'organisation et du déroulement de votre cursus de formation**, la reconnaissance de votre engagement vous permet de mieux concilier vos études avec celui-ci. Les demandes de reconnaissance de l'engagement étudiant par la mise en place d'aménagements font l'objet de procédures instruites dans le cadre général du régime spécial d'études : **RSE**



Validation des compétences issues de l'engagement



Au regard des compétences, connaissances et aptitudes acquises, la valorisation de votre engagement peut prendre les formes suivantes :

- Si vous êtes en **Licence** ou **DE** dans un niveau comportant une **UE libre**
→ Vous pouvez valoriser votre engagement sous la forme d'un EC « Engagement étudiant » de 3 ects, validé sans note, au second semestre.
- Si vous êtes en **Licence** ou **DE** dans un niveau dépourvu d'UE libre ou bien en **Master 1**
→ Vous pouvez valoriser votre engagement sous la forme de points de bonification intégrés dans votre moyenne annuelle (max 0.5 points/20).

Dans tous les cas les compétences, connaissances et aptitudes sont valorisées par une inscription dans l'annexe descriptive du diplôme.

NB : Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans un niveau comportant une UE libre ont la possibilité de renoncer à la validation de l'EC engagement et d'opter pour l'attribution de points de bonification.



Quelles activités ?



- ✓ Le bénévolat au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, notamment les associations étudiantes signataires de la charte des associations de l'Inalco et les associations reconnues d'utilité publique ;
- ✓ Les activités liées à un mandat électif au sein des diverses instances de l'établissement (CA, CS, CFVE, CoCVEC, CFM, conseils des départements, BVE), au sein des conseils d'administration du CROUS, du CNOUS, du CNESER, dans les instances nationales, d'État ou dans les collectivités territoriales ;
- ✓ L'engagement bénévole dans le cadre de dispositifs de l'Inalco tels que : l'accompagnement et l'assistance des étudiant.e.s en situation de handicap, les missions des étudiant.e.s relai santé, le tutorat pédagogique, l'animation des activités déployées dans le cadre des Cordées de la réussite, la convention environnement, etc.
- ✓ Le bénévolat humanitaire ou de secourisme (Protection civile, Croix rouge, etc.) ;
- ✓ L'engagement de sapeur.euse-pompier.ère volontaire ;
- ✓ Le volontariat en mission de service civique ;
- ✓ L'engagement militaire dans la réserve opérationnelle ;
- ✓ L'engagement de volontariat dans les armées ;
- ✓ L'engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale ;

NB1 : L'engagement doit être volontaire, bénévole et laïque et doit représenter un minimum de 30 heures d'activité durant l'année universitaire au cours de laquelle la valorisation est demandée.

NB2 : Certaines activités (tutorat pédagogique, étudiant relai santé, etc.) peuvent, au choix de l'étudiant.e, soit être réalisées bénévolement et ouvrir droit au présent dispositif de valorisation, soit être rémunérées dans le cadre d'un contrat de travail et donc exclues du champ d'application du présent dispositif.



La mission Handicap de l'Inalco recherche des volontaires

- Accompagnement / prise de notes
- Tutorat
- Secrétariat durant les examens

Pour des étudiant.e.s en situation de handicap.

Contactez : handicap@inalco.fr



Les cordées langues & cultures du monde de l'Inalco recherchent des volontaires

- Animation d'ateliers
- Accompagnement des élèves participant.e.s au dispositif Cordées de la réussite

Contactez : florian.targa@inalco.fr

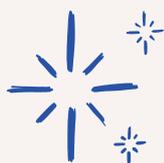


Le SIO-IP de l'Inalco recherche des volontaires

- Interventions auprès des lycéen.ne.s
- Accompagnement
- Participation à des salons

Contactez : sioip@inalco.fr





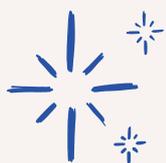
Comment faire ?



L'engagement est impérativement bénévole, d'au moins 30 heures.
L'engagement est valorisé pour le deuxième semestre.

- Vous participez à la **réunion d'information mercredi 15 novembre 2023** de 16h30 à 18h00, salle 4.07.
- Vous téléchargez la **fiche de candidature** sur le site internet, la complétez et l'adrezsez à engagement-etudiant@inalco.fr, avant le **20 décembre 2023**.
- Si votre dossier est complet et éligible, vous serez informé.e mi-janvier 2024 de la recevabilité de votre demande et de votre inscription définitive dans le dispositif.
- Vous participez durant le 2e semestre (mars/avril) à des ateliers de formation spécifiquement adaptés pour vous aider à rédiger votre rapport et préparer votre audition.
- Vous téléchargez le dossier de rapport d'activité sur le site internet, le complétez et l'adrezsez, accompagné des pièces justificatives, à engagement-etudiant@inalco.fr, avant le **2 mai 2024**. Votre dossier sera transmis à la Commission de validation de l'engagement étudiant (CV2E) qui l'évaluera.
- Vous serez convoqué.e mi-mai pour une audition devant cette même commission d'évaluation (CV2E).
- La scolarité saisira sur votre relevé de notes
 - ✓ soit la validation de l'EC « Engagement étudiant » affecté de trois crédits
- ects,
 - ✓ soit la proposition de bonification de la CV2E, que le jury d'admission de la formation pourra intégrer à votre moyenne annuelle générale





Modalités d'évaluation



L'évaluation porte sur les compétences acquises, notamment transversales, en lien avec votre cursus universitaire et les apports que vous en avez retirés sur un plan personnel et/ou professionnel, ainsi que sur la manière dont vous restituez votre expérience et votre capacité d'analyse réflexive sur votre engagement.

Vous aurez à :

- rédiger un rapport d'activité et
- présenter oralement les compétences développées devant la Commission de validation de l'engagement étudiant (CV2E)

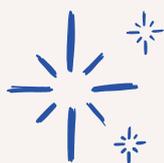


Des aides spécifiques pour les étudiant·e·s engagé·e·s

Au cours du 2e semestre, vous bénéficierez de 3 ateliers spécifiques :

- Atelier 1 : Aide à la rédaction du rapport d'activité : apprendre à présenter les acquis et les compétences développés durant les missions réalisées lors de l'engagement étudiant.
- Atelier 2 : Préparer son entretien et présenter son rapport d'activité - apprendre à préparer un entretien, en appréhender les différentes étapes afin de savoir se présenter et répondre aux questions de manière synthétique et efficace.
- Atelier 3 : Réaliser un diaporama.

Ces ateliers vous apporteront des compétences non seulement pour cet engagement mais également dans de nombreux cadres de professionnalisation (stages, emploi, etc..)



Calendrier



- ✓ 15 + 16 + 17 novembre 2023 (Hall 2e étage), Forum de l'engagement
- ✓ Mercredi 15 novembre à 16h30 salle 4.07, réunion d'information
- ✓ Vendredi 20 décembre à midi (11h59), date limite pour le dépôt de votre dossier de candidature sur engagement-etudiant@inalco.fr
- ✓ Mi-janvier 2024, vous recevrez un email vous indiquant la recevabilité et votre inscription dans le dispositif.
- ✓ Début mars 2024, vous recevrez un email vous indiquant les modalités de participation aux ateliers de formation, qui auront lieu en mars / avril 2024.
- ✓ Jeudi 2 mai 2024, date limite pour le dépôt de votre rapport d'activité et de votre grille d'auto-évaluation sur engagement-etudiant@inalco.fr.
- ✓ Mi-mai 2024, vous serez convoqué.e par email pour présenter votre dossier devant la commission CV2E.
- ✓ Fin mai 2024, vous serez informé.e du résultat (validation EC / points de bonification)



Pour en savoir plus

Consultez la page web dédiée au dispositif de valorisation de l'engagement étudiant :

Retrouvez sur cette page web tous les documents utiles :

- ✓ Le dossier de candidature
- ✓ Le dossier de rapport d'activité
- ✓ La grille d'auto-évaluation des compétences (tableau Excel)
- ✓ Le texte de cadrage de la valorisation de l'engagement à l'Inalco
- ✓ Le régime spécial des études (RSE)

Participez au Forum de l'engagement : projet d'avenir

du 15 au 17 novembre 2023

Venez découvrir, échanger et construire votre projet avec les associations étudiantes de l'Inalco, les différents partenaires du monde associatif, et vous renseigner sur le dispositif de valorisation de l'engagement étudiant.



inalco
Institut national
des langues
et civilisations orientales
Enseignement supérieur et recherche depuis 1795

FORUM DE L'ENGAGEMENT

**VALORISATION DE
L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT**

Du 15 au 17 Novembre
Dans le Hall du 2e étage

10H - 17H

Réunion d'information mardi 15 novembre de 16h30 à 18h en salle 4.07

中央
национален
שפה
文化
شرقية

inalco

Institut national
des langues
et civilisations orientales

Enseignement supérieur et recherche depuis 1795